

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2026

MESURES DE JUSTICE EN FAVEUR DE LA REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITES AGRICOLES - (N° 1319)

Adopté

N° AS19

AMENDEMENT

présenté par
M. Brugerolles, rapporteur

ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification juridique.